

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/01/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 31 JANVIER 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	43

DATE DE LA CONVOCATION

25 janvier 2005

L'an deux mille cinq, le 31 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Masbaraud Mérignat, sur la convocation en date du 25 janvier 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, COTIN, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, MORE, MEYER, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX, PAROT

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : FAYE, FAURILLON, CHEZEAUD, MONNIER, CAGNARD

Suppléantes : Mmes CONCHON, BOURDERIAU, PATAUD, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM MAYNE, POULIER, BEYLE

OBJET : Subventions aux offices de tourisme

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de Communes envisage d'intégrer dans le bloc de compétences « développement touristique », d'ici la fin de l'année, la mise en place d'un office de tourisme intercommunal.

Cependant le travail de la commission « Aménagement de l'Espace, Tourisme, Environnement » sur la rédaction de la compétence et sur la mise en place de cette future structure n'étant pas finalisé, 2005 s'avère être une année de transition.

Dans cette optique la Communauté de Communes souhaite se positionner par rapport aux offices de tourisme actuels, en les soutenant dans leur action par le biais d'une subvention.

Après avoir rencontré les Présidents des différents offices de tourisme et les maires des communes concernées, pour faire le point sur leurs besoins, il a été convenu de verser les subventions suivantes :

- Pour l'office de tourisme de Bourgneuf : 16 000 €
- Pour l'office de tourisme de Royère-de-Vassivière : 6 100 €

Ces subventions seront inscrites au budget 2005.

Le versement de cette subvention sera cependant conditionné par la signature d'une convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et chacun des offices de tourisme. Cette convention, actuellement en cours de rédaction, précisera les missions exercées par l'office de tourisme, les horaires, le fonctionnement... Elle sera réalisée en concertation avec les élus et les Présidents des deux offices.

Cependant l'office de tourisme de Bourgneuf connaissant des difficultés de trésorerie en ce début d'exercice 2005, il est important de lui verser une avance sur la subvention prévue.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil de verser dès février 2005 une avance de 6 500€ à l'office de tourisme de Bourgneuf.

Le versement du reste de la subvention interviendra après le vote du budget.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil décide :

- de verser une subvention aux deux offices de tourisme
- d'inscrire le montant des subventions au budget 2005
- de verser une avance sur cette subvention à l'office de tourisme de Bourgneuf de 6 500 €
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 01 février 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD